
**Textiles — Essais de solidité
des teintures —**

**Partie F01:
Spécifications pour le tissu témoin en laine**

*Textiles — Tests for colour fastness —
Part F01: Specification for wool adjacent fabric*
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-F01:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-3d393e25e8e4/iso-105-f01-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-3d393e25e8e4/iso-105-f01-2001>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-F01:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-3d393e25e8e4/iso-105-f01-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-3d393e25e8e4/iso-105-f01-2001>

© ISO 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 105 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 105-F01 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

Cette première édition de l'ISO 105-F01 annule et remplace la Section F01 de la troisième édition de l'ISO 105-F:1985, dont elle constitue une révision technique.

Entre 1978 et 1985, l'ISO 105 était publiée en 13 «parties», chaque partie étant désignée par une lettre (par exemple «Partie A»). Chaque partie contenait une série de «sections», désignée chacune par la lettre correspondant à la partie et par un nombre à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont maintenant publiées à nouveau sous la forme de documents séparés, chacun correspondant à une «partie», mais conservant les désignations alphanumériques initiales. Une liste complète de ces parties figure dans l'ISO 105-A01.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-F01:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-3d393e25e8e4/iso-105-f01-2001>

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie F01: Spécifications pour le tissu témoin en laine

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie un tissu témoin en laine non teint qui peut être utilisé pour l'évaluation des décolorations dans les essais de solidité des teintures. Les propriétés de décoloration sur le tissu témoin d'essai en laine sont évaluées par rapport à un tissu témoin de référence en laine, à l'aide de deux tissus de référence en laine teints et un tissu de référence en coton teint, ces derniers pouvant être obtenus auprès d'un fournisseur spécifié.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 105. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 105 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 105-A02:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.*

ISO 105-A03:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A03: Échelle de gris pour l'évaluation des décolorations.*

ISO 105-C02:1989, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie C02: Solidité des teintures au lavage: Essai 2.*

ISO 105-E01:1994, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie E01: Solidité des teintures à l'eau.*

ISO 105-F02:—¹⁾, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie F02: Spécifications pour les tissus témoins en coton et en viscose.*

ISO 105-J01:1997, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie J01: Principes généraux du mesurage de la couleur de surface.*

ISO 3071:1980, *Textiles — Détermination du pH de l'extrait aqueux.*

ISO 3072:1975, *Laine — Détermination de la solubilité en milieu alcalin.*

ISO 3074:1975, *Laine — Détermination de l'extrait dichlorométhanique dans un ruban de peigné.*

1) À publier. (Révision de la Section F02 de l'ISO 105-F:1985)

ISO 105-F01:2001(F)

ISO 3801:1977, *Textiles — Tissus — Détermination de la masse par unité de longueur et de la masse par unité de surface.*

3 Matériaux

3.1 Tissu témoin d'essai en laine, conforme à l'article 4.

3.2 Tissu témoin de référence en laine, conforme à l'article 4.

3.3 Tissu de référence en coton teint, conforme à l'ISO 105-F02, mais teint avec 1,5 % de C.I. Direct Red 16.

3.4 Tissu de référence en laine teint, conforme à l'article 4, teint avec 3 % de C.I. Direct Red 42.

3.5 Tissu de référence en laine teint, conforme à l'article 4, teint avec 2 % de C.I. Direct Red 42 (environ un tiers plus clair que le tissu spécifié en 3.4).

NOTE Le tissu témoin de référence en laine, les deux tissus de référence en laine teints et le tissu de référence en coton teint peuvent être obtenus uniquement auprès de la Deutsche Echtheitskommission, c/o WIWEB, Landshuter Str. 70, D-85435 Erding.

4 Spécifications pour le tissu témoin en laine

Le tissu doit posséder les propriétés suivantes.

Masse surfacique: (125 ± 5) g/m², déterminée conformément à l'ISO 3801.

Spécifications pour la couleur: les coordonnées trichromatiques CIE pour l'illuminant normalisé D₆₅ et l'observateur de référence colorimétrique supplémentaire CIE 1964 (10°) sont déterminées conformément à l'ISO 105-J01:

$$x_{10} = 0,337 \pm 0,002$$

$$y_{10} = 0,356 \pm 0,002$$

avec le facteur de luminance

$$Y_{10} = 72 \pm 2$$

Le degré de jaune, G , du tissu doit être tel que $G = 25 \pm 2$ lorsqu'il est déterminé à l'aide de la formule suivante:

$$G = \frac{1,301X_{10} - 1,149Z_{10}}{Y_{10}} \times 100$$

NOTE Cette formule est décrite dans la norme DIN 6167.

Le pH de l'extrait aqueux, déterminé conformément à la méthode décrite dans l'ISO 3071, doit être de $7,5 \pm 0,5$.

La fraction massique de matières résiduelles solubles au dichlorométhane, déterminée conformément à la méthode décrite dans l'ISO 3074, doit être de $(0,5 \pm 0,1)$ %.

La solubilité en milieu alcalin, déterminée conformément à la méthode décrite dans l'ISO 3072, ne doit pas dépasser une fraction massique de 18 %.

NOTE Des informations concernant la fabrication du tissu témoin en laine, du tissu de référence en coton teint et des deux tissus de référence en laine teints sont disponibles dans un rapport élaboré par les cosecrétariats de l'ISO/TC 38/SC 1.

5 Évaluation des propriétés de dégorge­ment sur le tissu témoin d'essai en laine

5.1 Généralités

Les tissus témoins devant donner des résultats reproductibles lors des essais de solidité des teintures, leurs plus importantes propriétés sont leurs propriétés de dégorge­ment normalisées. Pour le tissu témoin d'essai en laine, les propriétés de dégorge­ment doivent être identiques à celles du tissu témoin de référence en laine déterminées lors de l'essai des tissus de référence en coton et en laine teints.

5.2 Mode opératoire

Placer le tissu de référence en coton teint (3.3) entre le tissu témoin d'essai en laine (3.1) et le tissu témoin de référence en laine (3.2). Afin d'éliminer d'éventuelles différences dans les conditions d'essai, placer le tissu témoin en laine et le tissu témoin de référence en laine dans la même éprouvette composée. Soumettre l'éprouvette à l'essai conformément à l'ISO 105-E01.

Répéter l'essai en utilisant le tissu de référence en laine teint (3.4) à la place du tissu de référence en coton teint.

Confectionner une autre éprouvette avec le tissu de référence en laine teint (3.5) et la soumettre à l'essai conformément à l'ISO 105-C02.

5.3 Exigences de performance

L'évaluation du dégorge­ment sur le tissu témoin d'essai en laine, lorsqu'il est effectué avec l'échelle de gris pour l'évaluation du dégorge­ment conformément à l'ISO 105-A03, doit donner les valeurs suivantes:

- solidité des couleurs à l'eau avec le tissu de référence en coton teint (3.3): 2-3;
- solidité des couleurs à l'eau avec le tissu de référence en laine teint (3.4): 2-3;
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-41510107-1aef-4586-a64d>
- solidité des couleurs au lavage avec le tissu de référence en laine teint (3.5): 3.

La différence de couleur entre le dégorge­ment sur le tissu témoin d'essai et le dégorge­ment sur le tissu témoin de référence en laine ne doit pas dépasser le demi-indice 4-5 lorsqu'elle est évaluée en utilisant l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations, conformément à l'ISO 105-A02.

Bibliographie

- [1] ISO 105-A01:1994, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais.*
- [2] DIN 6167:1980, *Description du jaunissement des matériaux presque blancs ou presque incolores.*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-F01:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-3d393e25e8e4/iso-105-f01-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-3d393e25e8e4/iso-105-f01-2001>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-F01:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/41510107-1aef-4586-a64d-3d393e25e8e4/iso-105-f01-2001>